



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 30 septembre 2019

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE SUIVI ET D'ENGAGEMENT DE LA  
« SOCIETE PUBLIQUE LOCALE » BOIS ENERGIE RENOUVELABLE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

**Absents :** Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

**Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON**

**Présents : 24  
Pouvoirs : 06  
Absents : 03**

DIRECTION GENERALE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE SUIVI ET D'ENGAGEMENT DE LA  
« SOCIETE PUBLIQUE LOCALE » BOIS ENERGIE RENOUVELABLE**

Rapporteur : Ronan LOAS

Lors de la séance du 28 juin 2018, le Conseil municipal de Ploemeur a approuvé la création de la SPL « Bois énergie renouvelable », son statut et règlement. De plus, la ville de Ploemeur a décidé de participer en tant qu'actionnaire au développement des filières bois énergies, enjeu de première importance pour le territoire, et particulièrement pour les communes du territoire développant une politique de réseau de chaleur biomasse ou disposant de ressources en bois.

Les Sociétés Publiques Locales, créées par la loi du 28 mai 2010, constituent un mode d'intervention à la disposition des collectivités territoriales et E.P.C.I, après la création des Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) par la loi ENL du 13 juillet 2006. Cette société s'appuie sur une structure qui agit pour le compte exclusif de ses actionnaires et selon la stratégie arrêtée par ces derniers. La SPL est administrée par un Conseil d'Administration exclusivement composé d'élus issus des collectivités et EPCI actionnaires.

Le Conseil municipal du 28 juin 2018 a désigné Monsieur Serge Lecuyer en tant que représentant au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Bois Energie Renouvelable et Messieurs David Drégoire et Jean-Luc Madec au sein du Comité de suivi et d'engagement.

**Considérant** la démission de M. David Drégoire, il y a lieu de le remplacer.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2018 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 23 septembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Mme Armelle GEGOUSSE pour représenter la ville de Ploemeur et siéger au comité de suivi et d'engagement de la SPL Bois Energie Renouvelable

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 19 POUR –**

**11 ABSTENTIONS** (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE–Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR- Teaki DUPONT)

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,**  
**Maire**

